

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTAISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 20 septembre 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21 (20 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13 (14 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

- AYANT DONNE POUVOIR : 8

Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)

Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)

Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N°2016-51 DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n°3 au budget principal.

Le Président rappelle les modifications de crédits relatives au budget « Abattoir » proposées précédemment, concernant notamment la régularisation de l'actif. Afin d'équilibrer le budget annexe « Abattoir », il convient de modifier les crédits du budget principal comme suit :

		Dépenses	Recettes
67441	Subvention au budget annexe	70 000.00 €	
022	Dépenses imprévues	-70 000.00€	

Après avis favorable du Bureau communautaire du 19/09/2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

